



A Monsieur le Conseiller Général

Hôtel du Département
1 esplanade Charles-de-
Gaulle
CS 71223
33074 Bordeaux Cedex

Siège social :

17, avenue de Pierroton 33610 CESTAS

Tél : 06 51 57 58 01

Cestas, le 4 février 2016

OBJET : demande d'informations et de rendez-vous

Monsieur le Président,

Un certain nombre de nos membres dans les plus de 900 que nous comptons désormais, s'inquiètent des nouvelles mesures qui seraient envisagées quant à la gestion des stationnements des bateaux de plaisance dans les ports professionnels.

Il est de tradition de cohabitation entre les ostréiculteurs ou les pêcheurs et les plaisanciers de coupler leurs bateaux le long des quais ou dans des espaces résiduels. Depuis des générations cette pratique perdure dans le plus grand calme et tout le monde en a été satisfait.

La réduction drastique des dotations de l'Etat, conduit les différentes collectivités territoriales à rechercher des recettes dans des niches encore inexploitées. Mais pouvant quand même participer, reconnaissons-le, à une équité qui faisait défaut.

Ainsi, un barème des redevances d'occupation spatiale a été établi, et affiché (dans tous les ports ?), en fonction de divers paramètres (dont notamment la longueur et le type). Des agents territoriaux auraient relevé la position pendant plusieurs années de ces occupations pour en établir des statistiques.

En premier lieu, nous serions demandeurs, s'il vous plaît, de la communication de cette étude, des textes de référence et des copies des délibérations ayant amené à ces nouvelles mesures, y compris l'aval du Conseil de gestion du PNM sur les zones de sa territorialité.

Bien évidemment, nos membres ne refusent pas de contribuer à l'effort d'intérêt général mais ce n'est un secret pour personne que la plupart des bénéficiaires de ces emplacements participent déjà aux frais de location. De ce fait, ils ne voudraient pas payer deux fois, ni se voir refuser cet usage.

Sauf erreur, il n'y a pas eu de concertation avec l'ensemble des différentes associations du Bassin ou conseils portuaires et aucune communication préalable générale dans tout le Bassin n'aurait été faite.

Il y a certainement des sujets à évoquer et des réponses à obtenir comme, notamment, la légitimité de l'importance des tarifs pour des services pratiquement inexistantes de la part du gestionnaire de chaque port de ce type, si ces mesures concerneront toutes les zones de port et abri sans exception du Bassin car, compte-tenu des tarifs de la fourrière il faudrait qu'il n'y ait plus de tolérance (...) , si l'affichage a été effectué dans tous les

lieux de stationnement, si les associations, quelles qu'elles soient, en feront l'objet, si les assurances seront obligatoires alors qu'elles ne le sont pas dans ces cas.

Nous vous remercions pour votre réponse et pour la transmission des documents demandés. Nous les communiquerons à tous nos membres dès réception car ils sont d'ores et déjà informés de la présente.

Enfin, nous vous demandons s'il vous plait, de bien vouloir nous accorder un rendez-vous, si possible sur place avec le délégué de votre choix.

Vous en remerciant, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

.

Pour le Conseil d'Administration, Jean-Claude OLIVIER :

Président d'ABA-33

P/O Joël CONFOULAN, secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Joël Confoulan', is positioned to the right of the recipient list. The signature is stylized and written in a cursive-like font.

Lettre diffusée pour info aux pouvoirs publics suivants :

Madame la Sous-préfète,

Monsieur le Député,

Messieurs les Conseillers départementaux locaux,

Monsieur le Président du PNM